Ministry of Education Early Years and Child Care Division

315 Front Street West, 11th floor Toronto ON M5V 3A4

Ministère de l'Éducation Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

315, rue Front Ouest, 11e étage Toronto ON M5V 3A4



NOTE

DESTINATAIRES: Titulaires de permis de garde d'enfants

EXPÉDITEUR: Phil Graham

Sous-ministre adjoint

Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE: Le 21 décembre 2020

OBJET : Impacts des mesures de santé publique à durée limitée sur

la garde d'enfants

Je vous remercie encore de votre partenariat, votre flexibilité et votre patience pendant cette période sans précédent.

Le lundi 21 décembre, le premier ministre de l'Ontario a annoncé des restrictions sur la sécurité à la maison pour les prochains 28 jours et a ordonné une série de mesures de santé publique à durée limitée pour aider à freiner la propagation du COVID-19. Parmi ces mesures à compter du 26 décembre 2020, toutes les écoles élémentaires, financées par les fonds publics et privés, seront fermées pour l'apprentissage en personne. Les élèves inscrits dans des écoles financées par les fonds publics passeront à l'apprentissage virtuel pendant la semaine du 4 au 8 janvier.

Impact sur le fonctionnement des services de garde d'enfants

Reconnaissant la nature fondamentale des services de garde d'enfants dans l'offre d'un environnement de confiance et sécuritaire pour les enfants afin que les parents puissent travailler, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- Les services de garde d'enfants resteront ouverts pendant la durée de ces mesures de santé publique d'une durée limitée. Cela comprend les services de garde agréés offerts dans des centres, en milieu familial et par des fournisseurs de programmes autorisés de loisirs et de développement des compétences.
- Pendant cette période où les écoles élémentaires fonctionnent virtuellement (c.-à-d. du 4 au 8 janvier inclusivement), les services de garde agréés et les fournisseurs de programmes autorisés de loisirs et de développement des compétences n'auront pas le droit de desservir les enfants d'âge scolaire *. Tous les programmes avant et après l'école sont fermés pendant cette période d'une

- semaine. Ces programmes pourront reprendre leurs activités lorsque les écoles élémentaires reprendront l'apprentissage en personne le 11 janvier 2021.
- Pour appuyer les parents d'enfants d'âge scolaire qui pourraient ne pas être en mesure de soutenir l'apprentissage / les soins de leur enfant à la maison, le ministère de l'Éducation mettra en œuvre un programme de garde d'enfants d'urgence ciblé pour les enfants d'âge scolaire du 4 au 8 janvier 2021, sans frais pour les parents admissibles. Veuillez voir ci-dessous pour plus de détails.
- Il est interdit aux exploitants de programmes avant et après l'école qui doivent fermer du 4 au 8 janvier 2021 de facturer des frais ou de pénaliser autrement les parents pendant cette période (par exemple, les parents ne doivent pas perdre leurs places de garde respectives).
- * Pour plus de clarté, certains enfants peuvent ne pas être inscrits à l'école et sont actuellement inscrits dans des services de garde agréés, même s'ils sont d'âge scolaire (p.ex., maternelle et jardin d'enfants). Les exploitants ayant des enfants d'âge de la maternelle et du jardin qui ne sont pas inscrits à l'école mais qui sont plutôt inscrits dans des centres agréés en date du 21 décembre 2020 peuvent continuer à desservir ces enfants pendant toute la durée de ces actions de santé publique à durée limitée, y compris la semaine lorsque les écoles élémentaires sont passées à un modèle d'apprentissage virtuel.

Tout le monde dans le secteur de la garde d'enfants a travaillé très fort pour mettre en place les mesures strictes de santé et de sécurité exigées par le ministère de l'Éducation, en consultation avec le ministère de la Formation et du Développement des compétences, du ministère du Travail, du ministère de la Santé et du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario. Comme vous le savez, les mesures de santé et de sécurité actuelles comprennent, mais sans s'y limiter, les pratiques suivantes :

- Dépistage quotidien de tout le monde avant d'entrer dans les locaux et tenue de registres de présence pour la recherche des contacts;
- Pratiquer l'utilisation appropriée des masques et des protections oculaires, une bonne hygiène des mains et la distanciation physique; et
- Amélioration du nettoyage et de la désinfection des jouets, de l'équipement et des locaux.

La santé et la sécurité des enfants, du personnel et des exploitants des services de garde ont été notre principale préoccupation tout au long de cette pandémie, et cela se voit. Les mesures strictes en matière de santé et de sécurité que nous avons mises en place ont contribué à maintenir les milieux de garde d'enfants sains et sécuritaires pour que nos enfants puissent apprendre et s'épanouir, et il est de la plus haute importance que tous les milieux de garde continuent de respecter ces mesures.

<u>Programme de garde d'enfants d'urgence ciblé pour les enfants d'âge</u> scolaire

Pour appuyer les parents d'enfants d'âge scolaire qui pourraient ne pas être en mesure de soutenir l'apprentissage / les soins de leur enfant à la maison, le ministère de l'Éducation mettra en œuvre un **programme de garde d'enfants**

d'urgence ciblé pour les enfants d'âge scolaire du 4 au 8 janvier 2021, sans frais pour les parents admissibles (voir l'annexe B la liste des travailleurs admissibles).

Afin de soutenir le fonctionnement sain et sécuritaire des programmes de garde d'enfants d'urgence pour les enfants d'âge scolaire, tous les programmes de garde d'urgence établis doivent respecter toutes les exigences énoncées dans la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* ainsi que toutes les politiques et lignes directrices actuelles du ministère, y compris l'annexe aux directives opérationnelles pour la garde d'enfants et les programmes avant et après l'école (voir Annexe A). Toutes les mesures de santé mises en place par votre bureau local de santé publique doivent aussi être respectées.

Le programme de services de garde d'urgence sera encore mis en œuvre en étroite collaboration avec les gestionnaires du système de services et les Premières Nations. Les titulaires de permis ne peuvent pas administrer un programme de garde d'enfants d'urgence pour les enfants d'âge scolaire à moins que le ministère de l'Éducation ne reçoive une approbation explicite par l'entremise d'un gestionnaire de système de services ou d'une Première nation.

Si vous souhaitez exploiter un programme de garde d'enfants d'urgence ciblé pour les enfants d'âge scolaire du 4 au 8 janvier 2021, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de système de services ou votre Première nation. Merci à l'avance de considérer les besoins de nos travailleurs de soins de santé et des autres parents travailleurs de première ligne en ce moment.

Tout le monde a travaillé très fort pour que nos services de garde soient aussi sécuritaires et sains que possible, et avec votre soutien continu, nous pouvons faire notre part pour assurer la sécurité de tous.

Je vous encourage à contacter votre conseiller en programmes pour obtenir plus d'informations et du soutien relativement aux impacts de ces changements sur votre programme de garde d'enfants.

Je vous remercie,

Phil Graham

Annexe A : Addendum aux directives opérationnelles des services de garde et

programmes avant et après l'école

Annexe B: Liste des travailleurs admissibles

 Gestionnaires des services municipaux regroupés et Conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS)